

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1440

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 5, substituer au mot :

« ses »,

le mot :

« leurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique. Les délégués du préfet peuvent exercer le droit de visite et de communication.